



MARCHÉS PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Maître de l'ouvrage : Commune de BOZEL

**Mairie de BOZEL
136 rue Emile Machet
73350 BOZEL**

DÉNEIGEMENT DES VOIRIES COMMUNALES.

Évacuation de la neige stockée dans les rues et sur les places

Date et heure limites de remise des offres : **Jeudi 22 août 2024 à 12h00 dernier délai**

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

ARTICLE 1 OBJET DE LA CONSULTATION

ARTICLE 2 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

- 2-1 Mode de la consultation
- 2-2 Durée du marché
- 2-3 Tranches - Lots- Forme juridique de l'attribution
- 2-4 Mode de règlement
- 2-5 Compléments à apporter au cahier des charges
- 2-6 Variante(s)-Option(s)
- 2-7 Délai d'exécution
- 2-8 Modification de détail au dossier de consultation
- 2-9 Délai de validité des offres
- 2-10 Contenu du dossier de consultation

ARTICLE 3 PRESENTATION DES OFFRES

ARTICLE 4 JUGEMENT DES OFFRES

- 4-1 Critères de jugement des candidatures
- 4-2 Critères de jugement des offres
- 4-3 Attribution

ARTICLE 5 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

ARTICLE 6 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

ARTICLE PREMIER - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne la prestation suivante : **Déneigement des voiries communales de BOZEL « Évacuation de la neige stockée dans les rues et sur les places »**. Le descriptif des prestations figure au CCTP.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2-1-Mode de la consultation

MAPA selon les articles L 2131-1 et R 2123-1 à R2123-8 du Code de la commande publique. La consultation donnera lieu à un marché fractionné à bons de commande conformément à l'article 71 du Code des Marchés Publics.

2-2 Durée du marché :

Le marché est conclu pour une période du **1er novembre 2024 au 30 avril 2025**. Il pourra être reconduit de manière express pour les saisons **2025/2026, 2026/2027 et 2027/2028**.

Conformément à l'article 15 du Code des Marchés Publics, le titulaire ne pourra refuser la reconduction. La non reconduction du marché n'ouvre droit à aucune indemnisation.

2-3-Tranches - Lots - Forme juridique de l'attribution

2-3-1-Décomposition en tranches

Sans objet.

2-3-2-Décomposition en lots

Sans objet. Le marché porte sur l'ensemble de la commune.

2-3-3-Forme juridique de l'attribution

Les groupements momentanés d'entreprises sont autorisés et devront prendre la forme de groupements solidaires. La composition du groupement ne peut être modifiée entre la remise des candidatures et des offres.

Le passage d'un groupement d'une forme à une autre ne peut être exigé pour la présentation de l'offre, mais le groupement pourra être contraint d'assurer cette transformation si le marché lui est attribué.

Conformément à l'article 51-VII du Code des Marchés Publics, la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

2-4-Mode de règlement

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement.
Les règlements sont effectués à 30 jours - L'unité monétaire du marché est l'Euro.

2-5--Compléments à apporter au cahier des charges

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.).

2-6-Variantes-Options

2-6-1-Variantes

Interdites.

2-6-2-Options

Sans objet.

2-7-Délai d'exécution

Les prestations faisant l'objet de chaque bon de commande devront être exécutées dans l'heure qui suit l'appel du responsable des Services Techniques.

2-8-Modification de détail au dossier de consultation

La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. L'ensemble des candidats en sera informé et devra répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir émettre aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2-9-Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

2-10-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation,
- l'Acte d'engagement
- le CCAP,
- le CCTP,
- le bordereau des prix,

ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES

Les entreprises auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes **obligatoirement complétées et rédigées en français, datées et signées par le représentant légal** :

1. Une lettre de candidature précisant si le candidat se présente seul ou en groupement, la nature du groupement et le nom du mandataire (modèle DC4),
2. Tout document habilitant la personne signataire des offres à engager le candidat ou le groupement,
3. En cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet habilitant le candidat à poursuivre son activité pendant la durée d'exécution du marché,
4. Une déclaration sur l'honneur que le candidat (modèle DC5 à jour):
 - a satisfait aux obligations fiscales et sociales au 31 décembre 2019,
 - ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir,
 - n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin numéro 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du Code du travail,
5. Un dossier de présentation de l'entreprise : chiffre d'affaire global et chiffre d'affaire concernant les travaux auxquels se réfère le marché au cours des 3 dernières années, moyens humains et techniques (modèle DC5 à jour),
6. Liste des principales références acquises au cours des cinq dernières années pour des prestations de même nature que celles faisant l'objet du présent marché et notamment auprès de collectivités territoriales, avec indication du montant de ces prestations, leurs dates et les coordonnées complètes des maîtres d'ouvrages,
7. Licence de transport de marchandises pour l'évacuation de neige.
8. Une adresse mail valide relevée régulièrement pour le suivi des bons de commande.

De plus, il faudra retourner :

- L'acte d'engagement : cadre ci-joint à compléter, daté et signé
- L'état annuel des certificats reçus (DC7) ou certificats fiscaux et sociaux de l'année, Le mémoire technique justificatif des dispositions et des moyens que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution des prestations.
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.),
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.),
- Le bordereau des prix : cadre ci joint à compléter et à signer,

- **En vue de l'attribution du marché**, le candidat devra, s'il est choisi comme titulaire, fournir dans un délai de 6 jours :
 - les pièces mentionnées à l'article R 324-4 du Code du travail,
 - un état annuel des certificats reçus (imprimé DC7) OU les certificats fiscaux (liasse 3666) et certificats sociaux (URSSAF ou caisse générale, Caisse de Congés Payés) afin que le marché lui soit notifié.
 - Attestation d'assurance relative à la responsabilité civile et décennale à jour.

ARTICLE 4 - JUGEMENT DES OFFRES

4-1- Critères de jugement des candidatures :

1. Conformité administrative : présence de l'ensemble des pièces administratives,
2. Qualité et capacité du candidat à assurer la prestation : références qualitatives et quantitatives du candidat pour des travaux de même nature ou équivalents, capacité financière et professionnelle.

4-2- Critères de jugement des offres :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera déterminée au regard des critères pondérés énumérés ci-dessous. Chaque critère fait l'objet d'une note multipliée par le coefficient pondérateur correspondant.

Critère 1 Valeur technique de l'offre : 60%.

Critère 2 Prix de l'offre : 40%

4-3 Attribution

L'offre qui obtiendra la plus petite note à la suite de l'addition des notes pondérées de chaque critère sera l'offre déclarée comme économiquement la plus avantageuse.

En cas d'égalité, les offres seront départagées en fonction du prix proposé.

ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir Adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-securises.fr>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Impérativement avant le jeudi 22 août 2024 à 12h00 dernier délai

Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire concernant le marché, les candidats devront faire parvenir au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à:

- Renseignements administratifs : Mairie de Bozel

Valérie CHEVASSU

136 Rue Emile Machet

73350 BOZEL

Tél 04 79 55 09 38

Courriel : urbanisme@mairiedebozel.fr

- Renseignements techniques : Mairie de Bozel

Didier CHEVASSU

136 Rue Emile Machet

73350 BOZEL

Tél 06 89 57 03 91